

# Formation éducateur spécialisé



## Rapport d'activité

- mai 2022 -

Rédacteur :

Cyrille MUSIEDLAK, Responsable de la formation

## Sommaire

<b>Préalable .....</b>	<b>1</b>
<b>I – Une équipe qui change .....</b>	<b>3</b>
<b>II – Une augmentation sensible du nombre d’apprenants .....</b>	<b>4</b>
II – a) Origines géographiques.....	4
II – b) Des apprenants plus jeunes .....	5
II – c) Des statuts diversifiés.....	6
<b>III – La vie des promotions.....</b>	<b>7</b>
III – a) La promotion 2021/2024.....	7
III – b) La promotion 2020/2023 .....	7
III – c) La promotion 2019/2022.....	7
III – d) La mobilité internationale.....	8
III – e) De très bons résultats au diplôme .....	9
<b>IV – Focus sur un dispositif pédagogique .....</b>	<b>10</b>
IV – a) « médiations éducatives et immersion collective ».....	10
IV – b) Une expérimentation collective.....	10
<b>Pour conclure.....</b>	<b>11</b>
<b>Coordonnées .....</b>	<b>12</b>

De manière générale, nous repérons une évolution du profil des apprenants et même si ce constat s'effectue sur plusieurs angles, nous notons un rapport à la formation qui change. Par exemple, les étudiants qui ont comme référence unique le modèle scolaire académique éprouvent des difficultés à s'inscrire dans les ateliers d'analyse et de réflexion qui leur demandent une concentration et un engagement sur plusieurs heures, sans autre support que leur parole et le partage d'expérience. Ces difficultés de présence aux autres et de mobilisation dans une dynamique de professionnalisation questionnent nos pratiques pédagogiques.

De plus, comme pour l'université<sup>1</sup>d'ailleurs, nous remarquons une augmentation significative d'apprenants atteints de troubles « dys ». Les difficultés qu'ils rencontrent dans les apprentissages sont particulières et nous demandent un accompagnement spécifique.

Comme l'an passé, nous notons que la mobilité des apprenants est un frein supplémentaire à celui du droit à la gratification, trouver un terrain de stage devient de plus en plus incertain pour les étudiants.

L'augmentation importante de la cohorte chez les entrants<sup>2</sup> nous a conduit à créer un 5ème groupe de référence de parcours. Ces groupes sont aujourd'hui composés de 14 apprenants. La première année de formation semble devenir un sas de régulation où les réorientations, suspensions ou bien encore les arrêts de formation s'organisent entre le mois de septembre et le mois de mai.

Les situations familiales, professionnelles et sociales des apprenants nous conduisent de plus en plus souvent à proposer une offre de formation sur mesure, ainsi, les parcours personnalisés se multiplient (suspension, transfert d'établissement, redoublement aménagé, contrat pédagogique, ...).

Les situations personnelles problématiques qui demandent une attention particulière et un accompagnement spécifique tout au long du parcours de formation sont donc encore d'actualité pour cette année 2021.

Afin de répondre aux contraintes liées à la crise sanitaire et la restriction des déplacements, les formatrices, référentes de parcours, ont organisé des permanences en visioconférence pour les trois promotions. Pour les apprenants en deuxième année, des groupes de soutien pédagogique en visioconférence et en présentiel ont vu le jour dans le cadre de la préparation à la certification de l'étude de situation individuelle ou collective.

Le cycle des journées d'étude « regards croisés, besoins pluriels » pensé pour associer la formation initiale et la formation continue, nous a permis cette année d'explorer la question de la coopération des personnes rencontrant des problèmes d'addiction, de l'insertion professionnelle des personnes atteintes de troubles du spectre autistique et de la participation des personnes en situation de précarité. Les évolutions dans les contenus de formation se poursuivent avec notamment l'organisation de temps forts sur les politiques sociales avec les apprenants en fin de cycle.

Le dispositif « médiations éducatives et immersion collective » trouve ses marques auprès des institutions du secteur. Même si des améliorations voient encore le jour, la formule fonctionne et les apprenants en première année de formation s'impliquent et expérimentent.

Ces apports sont toujours en lien avec la réforme du diplôme survenue en 2018. D'ailleurs, la première passation avec la nouvelle mouture de certification s'est réalisée avec la session du DEES de juin 2021 pour 56 apprenants en fin de cycle.

La cérémonie de remise des diplômes organisée en octobre au palais des congrès pour les années 2020 et 2021 marquera les esprits. En effet, l'ambiance festive induite par les retrouvailles après plusieurs mois plombés par le manque de liens sociaux a permis à l'équipe de partager la joie des nouveaux diplômés.

L'activité de la fin d'année a été bousculée par l'audit effectué par la DREETS et l'inspection académique Grand-Est auprès des formations gradées licence. De fait, nous avons dû proposer un

---

<sup>1</sup> Cahier du « Monde » n°23985, 17 février 2022

<sup>2</sup> Voir données chiffrées page 3

contrôle continu afin de garantir la délivrance d'ECTS<sup>3</sup> pour correspondre au cahier des charges d'un grade licence. La charge supplémentaire d'activité a été générée par le calendrier fixé par les services de l'Etat et de la Région. En effet, nous avons été contraints de mettre en œuvre des évaluations pour les semestres impairs sur l'ensemble des axes de formation sur une période de deux mois. La formation d'éducateur spécialisé compte aujourd'hui 35 évaluations sur les 6 semestres contre 8 pour les années antérieures. Cet écart dans le nombre d'évaluations s'explique par l'obligation qui nous a été faite d'attribuer une note sur une production effective des apprenants alors qu'auparavant, l'assiduité et la participation permettaient de créditer les ECTS.

La filière est engagée cette année sur l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) par la mobilisation d'une formatrice permanente et l'embauche de deux vacataires qui interviennent régulièrement dans la formation des éducateurs spécialisés.

Enfin, la composition de l'équipe s'est encore modifiée en fin d'année universitaire avec le départ en retraite d'Anne Leduc en juin 2021.

---

<sup>3</sup> European Credit Transfer System

## I – Une équipe qui change

Nous vivons encore du mouvement au sein de l'équipe de la filière puisque Anne Leduc est partie en retraite en juin 2021. Arrivée en janvier 2008 à temps partiel auprès des apprenants en cours d'emploi, elle rejoint l'équipe de formateurs permanents à temps plein en septembre 2009. Treize promotions d'apprenants ont bénéficié de ses compétences acquises au fil de son expérience dans le champ du handicap et développées par sa formation universitaire en psychologie du travail. L'équipe restera marquée par sa bienveillance et sa douceur, véritables composantes de sa richesse humaine qu'elle a su partager avec ses collègues pendant plus d'une décennie.

Marine Dumaine a été recrutée pour lui succéder. Ancienne étudiante à l'IRTSCA, elle a suivi sa formation d'éducateur spécialisé de 2009 à 2012. L'obtention de son diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé est venue après une formation universitaire où elle avait décroché un Master II de l'enseignement, de la culture et de la formation. Marine rejoint l'équipe en septembre 2021.

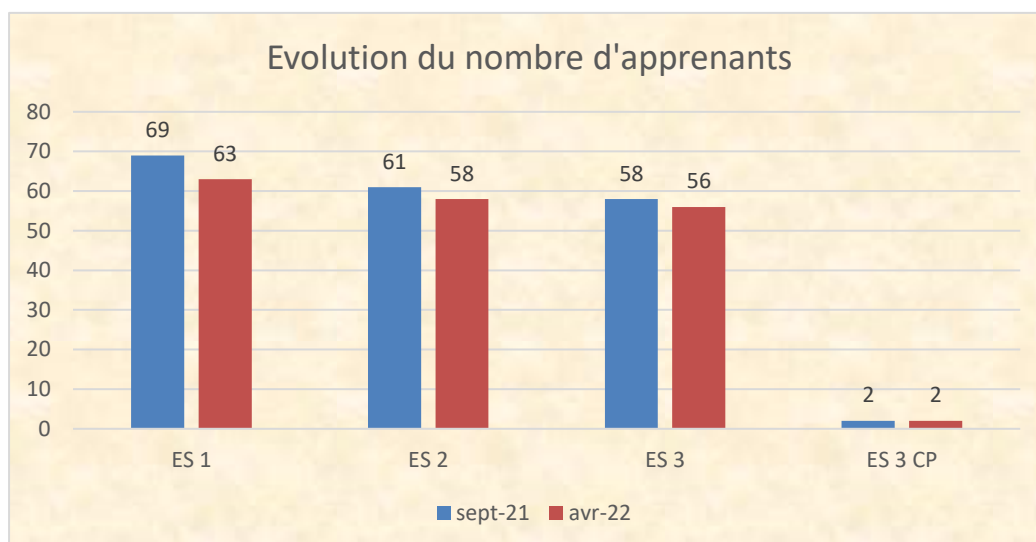
L'augmentation du temps d'Amélie Gallois sur la formation autisme, nécessite un recrutement sur un poste de formateur à mi-temps pour équilibrer cette évolution. En attendant, sur cette fin d'année 2021, la responsable de la formation et une formatrice de la filière assure l'intérim pour l'accompagnement de deux groupes (ES1 et ES2).

La montée en compétences de l'équipe se poursuit avec l'engagement de Christelle Bion dans un Master II de sociologie générale réalisé à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

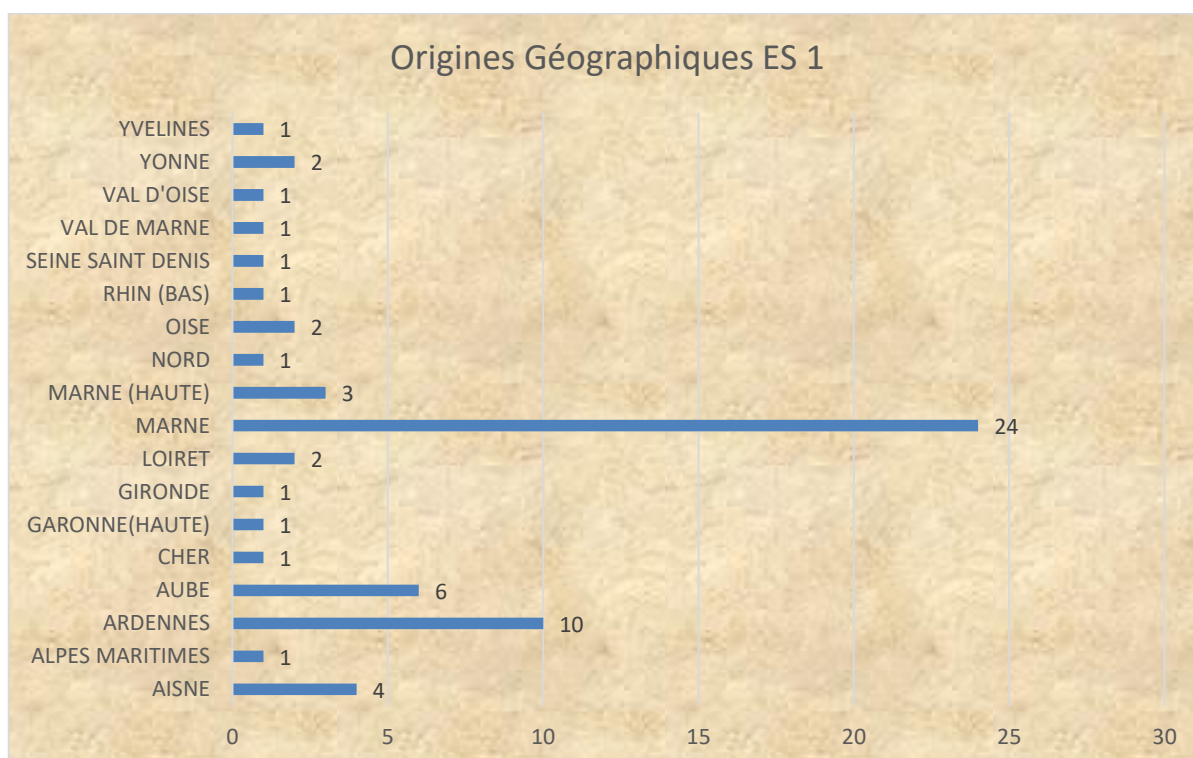
## II – Une augmentation sensible du nombre d'apprenants

La rentrée de septembre 2021 compte 188 apprenants (dont une apprenante en contrat pédagogique) contre 185 pour la rentrée 2020.

Puisque le quota fixé par la région n'a pas bougé, cette augmentation constante depuis maintenant 3 années s'explique par l'ouverture de la formation à l'apprentissage et le maintien de salariés inscrits en formation en cours d'emploi.



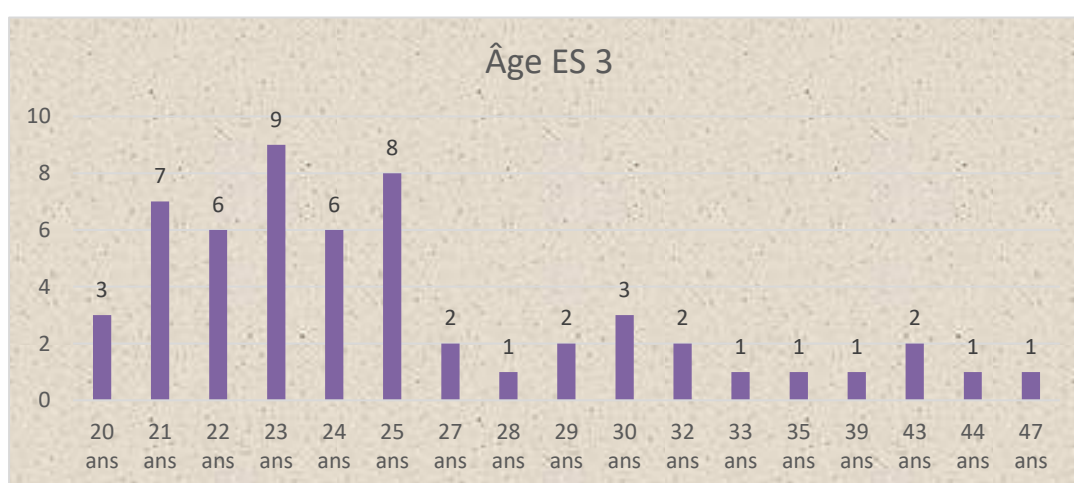
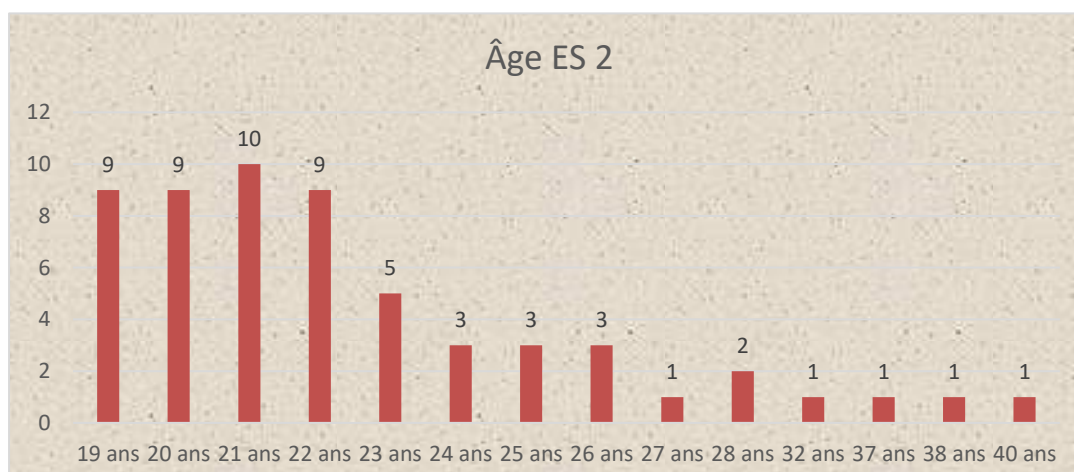
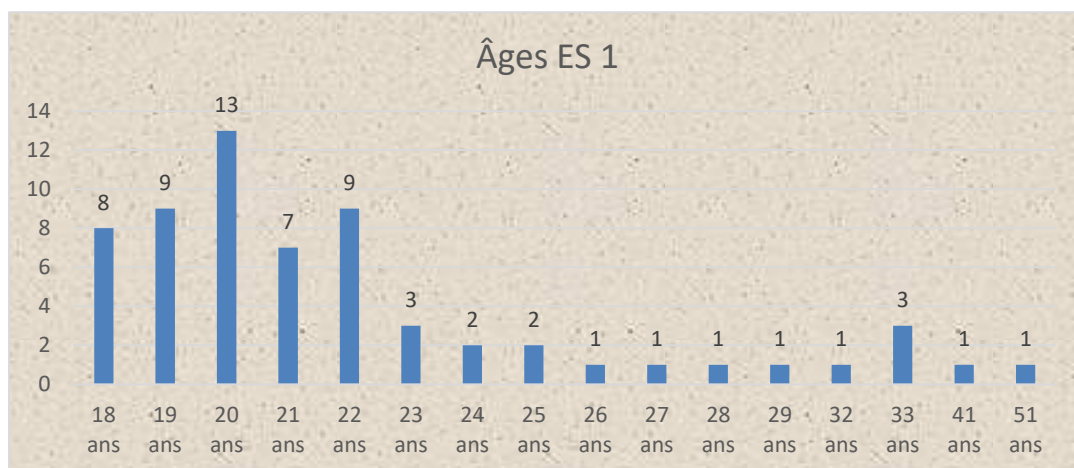
### II – a) Origines géographiques



Si la Marne reste le département d'origine d'une majorité d'entrants, l'arrivée d'apprenants issus d'autres régions est en hausse. En effet, cette année nous comptons 15 apprenants venus de départements hors région Grand Est (hormis l'Aisne) contre 7 en 2020.

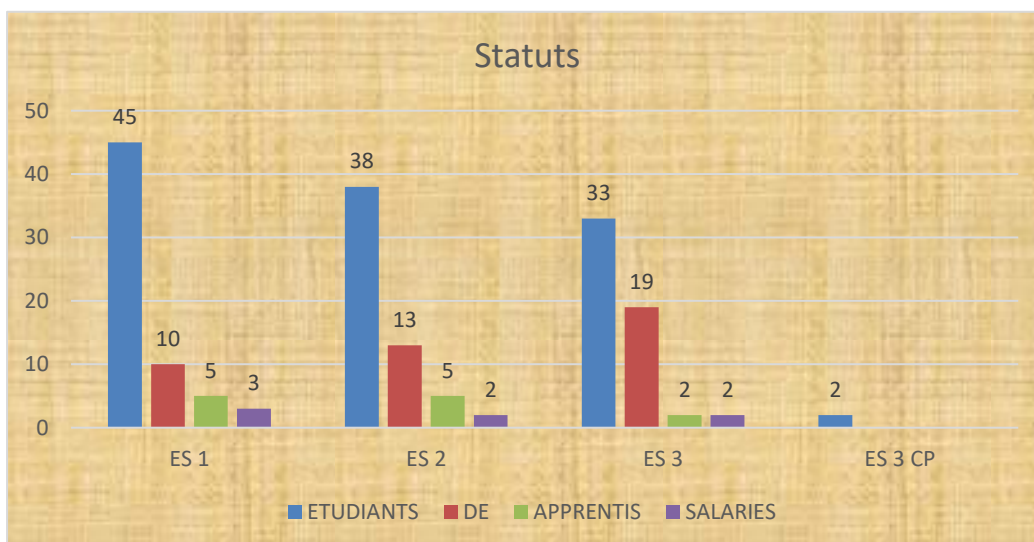
## II – b) Des apprenants plus jeunes

La comparaison des moyennes d'âge entre les trois promotions nous confirme un rajeunissement des apprenants. En effet, les troisièmes années ont une moyenne d'âge de 25 ans, les deuxièmes années une moyenne de 22 ans contre une moyenne d'âge de 20 ans pour les apprenants inscrits en première année de formation. Le dispositif d'orientation « Parcoursup », qui détermine chaque année le profil des deux tiers des entrants financés par la région, pourrait être responsable de cette évolution.



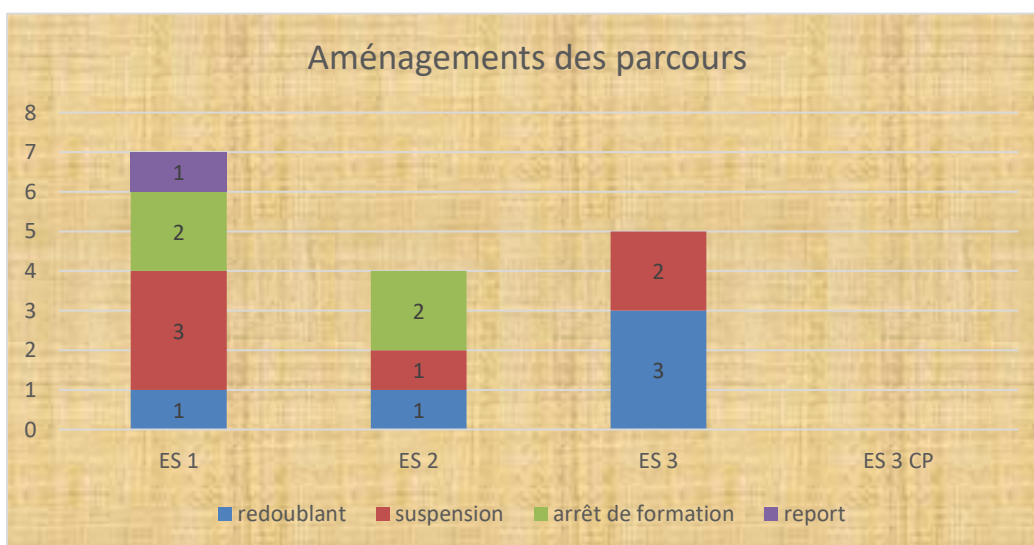
## II – c) Des statuts diversifiés

Les trois promotions d'apprenants sont composées de différents statuts : étudiants, demandeurs d'emploi, apprentis, salariés et contrats pédagogiques. Cette année, le nombre d'apprentis et de salariés a augmenté, cette donnée explique une cohorte plus importante que les années passées. Nous comptabilisons 12 apprentis sur l'année 2021 contre 8 en 2020 et 7 salariés contre 4 en 2020.



## II – e) Un nombre fluctuant d'éducateurs en formation

Le nombre d'apprenants par année fluctue en fonction de l'aménagement des parcours de formation. En effet, quatre scénarios sont encore en jeu pour cette année 2021. Il s'agit parfois d'une suspension de formation sur une année, d'un départ pour un autre centre de formation, d'une orientation vers une autre filière ou bien encore d'un arrêt de formation. Cette année deux apprenants ont sollicité un transfert vers la formation de moniteur éducateur.





### III – La vie des promotions

#### III – a) La promotion 2021/2024

Les apprenants de cette promotion sont au nombre de 69 en septembre. Un apprenant est en situation de redoublement.

Comme l’an passé, nous constatons des difficultés de mobilité pour un nombre non négligeable d’étudiants. En général, il s’agit d’étudiants non-détenteurs du permis de conduire et sans véhicule qui s’installent sur Reims en appartement étudiant financé par leurs parents, ou encore des apprenants en situation de précarité qui occupent des emplois précaires. Les uns ne peuvent donc pas se projeter sur un stage hors de l’agglomération de Reims et les autres ne peuvent pas faire face aux coûts des déplacements engendrés par un stage qui se déroulerait en dehors de l’agglomération Rémoise.

Pour le moment, les institutions rémoises répondent favorablement aux sollicitations des référentes de parcours, mais la situation se tend au fur et à mesure des années.

Aujourd’hui, 10 apprenants ont quitté la formation pour des raisons différentes, parfois dès les premiers jours de septembre. Pour la majorité d’entre eux, les exigences de la formation ont exacerbé une fragilité psychique déjà présente.

Par exemple, après trois mois de formation, une étudiante a choisi d’arrêter sa formation, une autre a sollicité une suspension d’une année. Deux étudiants ont demandé une orientation vers la formation de moniteur éducateur. Deux demandeurs d’emploi ont arrêté la formation pour des raisons familiales.

#### III – b) La promotion 2020/2023

Les apprenants de cette promotion sont au nombre de 58 en septembre alors qu’ils étaient au nombre de 61 à leur entrée en formation.

Le contexte sanitaire de ces deux dernières années a généré une déstabilisation dans les apprentissages et par conséquence des inquiétudes sur la certification pour cette promotion.

En effet, les séquences d’entraînement liées à la certification de l’étude de situation individuelle ou collective n’ont pas pu se réaliser en présentiel et donc les conditions réelles d’un devoir sur table d’une durée de quatre heures n’ont pas pu être expérimentées. Des ateliers de soutien pédagogique ont donc été mis en place pour proposer des séquences de travail supplémentaires sur la méthodologie pour les apprenants qui se sentaient en difficulté.

Afin de respecter les règles fixées sur la limitation du nombre d’apprenants accueillis à l’IRTS CA, ces ateliers ont été organisés pour des petits groupes en présentiel ou en distanciel et encadrés par la formatrice de la filière référente des modules de formation idoines.

#### III – c) La promotion 2019/2022

Les apprenants de cette promotion étaient au nombre de 58 à la rentrée de septembre 2021. Deux apprenantes en contrat pédagogique sont venues grossir les rangs des ateliers pédagogiques liés à la certification. La première, qui n’avait pas validé le domaine de compétences n°4 du DEES à la session de juin 2021, s’est inscrite à une unité d’approfondissement afin d’approfondir ses connaissances en matière de politiques sociales et a bénéficié des ateliers collectifs sur les dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

La seconde, issue de l’IRTS de Lorraine, a participé aux ateliers mémoire, épreuve certificative non

validée sur la session du DEES de juin 2021 également.

Le contrat pédagogique permet, en effet, aux apprenants qui se sont présentés à l'épreuve finale du DEES organisée par le Rectorat et qui n'ont pas validé l'ensemble des domaines de compétences, de pouvoir travailler à nouveau au développement des compétences attendues. Pour rappel, une personne ne peut pas se présenter en tant que candidat libre aux épreuves du DEES, elle doit obligatoirement être présentée par un établissement de formation en travail social.

Ainsi, quand ces personnes en contrat pédagogique sont en situation d'emploi (ce qui est majoritairement le cas), leur terrain professionnel devient alors le lieu d'expérimentation pratique et les séquences pédagogiques, réalisées à l'IRTS CA, leur permettent de bénéficier des contenus théoriques et méthodologiques pour se préparer au mieux à la certification. Sinon, une nouvelle expérience sur site qualifiant est requise sur une base de 8 semaines minimum, une convention de formation pratique est engagée avec une structure relevant du CASF.

Sur un total de 60 apprenants comptabilisés en troisième année de formation, à la rentrée de septembre 2021, la promotion est constituée de 4 redoublants, 2 contrats pédagogiques et 54 apprenants en cursus classique.

### III – d) La mobilité internationale

Les éducateurs en formation ont la possibilité d'effectuer un stage à l'international au cours de leur cursus à l'IRTS CA. Le stage de 2ème année, d'une durée de 22 semaines, qui se réalise entre mi-septembre et mi-mai, a été fléché comme pouvant se réaliser à l'international.

Compte-tenu des impératifs liés à la certification, les apprenants en mobilité ne réalisent que les 14 premières semaines de stage à l'international pour pouvoir être de retour lors du regroupement de mi-janvier. Ils sont ainsi présents avec l'ensemble de la promotion pour débiter le travail préparatoire à la certification du Domaine de Compétences n°3 lié au travail d'équipe et à la communication professionnelle.

Ils poursuivent ensuite un stage de 8 semaines en France dans le même domaine que le stage réalisé à l'étranger. Cela leur permet d'avoir un regard croisé entre France et pays accueillant sur une thématique et de pouvoir observer deux lieux d'exercice professionnel.

Cette seconde partie de stage est organisée et contractualisée par les stagiaires obligatoirement avant la période de départ à l'étranger. Les thématiques des deux séquences de formation pratique doivent être communes afin d'assurer une continuité dans les apprentissages.

Les apprenants ayant un projet à l'international participent au module d'accompagnement à la mobilité et pour cela ils s'y inscrivent dès la rentrée universitaire. Ce module inter-filières d'accompagnement à la mobilité est d'une durée de 30 heures, soit 18 h en 1ère année et 12 h en 2ème année. Il prend place avant, pendant et après la mobilité et va permettre de préparer, d'accompagner, d'évaluer et de rendre compte de cette expérience. Cet accompagnement à la mobilité est assuré par le chargé des relations internationales et des mobilités.

En 2021, ils sont au nombre de 10 à faire ce choix et s'engager dans les temps de travail qui se poursuivront jusqu'à la fin de leur 2ème année de formation pour ceux qui mèneront leur projet jusqu'à son terme.

Au cours de l'année 2021, 2 apprenants, entrés en formation en septembre 2020, ont débuté un stage à l'international.

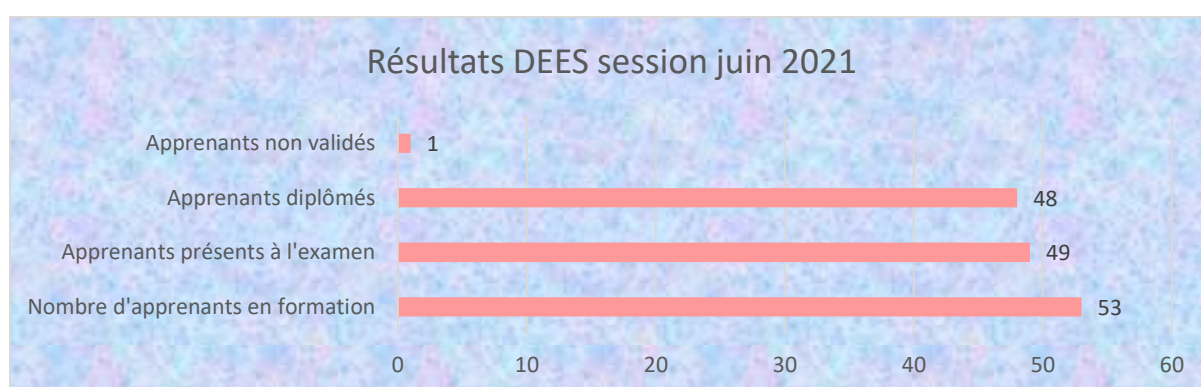
Une étudiante, a réalisé un stage de 4 mois dans un service d'Action en Milieu Ouvert à Liège, en Belgique, en partenariat avec la Haute Ecole Libre Mosane (HELMO)

Un apprenant, a réalisé un stage de 4 mois dans un Institut Médico-Pédagogique à Liège, en Belgique, en partenariat avec la Haute Ecole Charlemagne

A noter que 3 étudiantes ES2 (entrées en formation en septembre 2019) ont terminé leur stage (de septembre 2020 à janvier 2021)<sup>4</sup>.

### III – e) De très bons résultats au diplôme

Sur les 56 candidats présentés à l'épreuve du mémoire organisée par le Rectorat après la fin de la formation, seule une candidate a obtenu une validation partielle du diplôme. Elle s'est engagée en contrat pédagogique à la rentrée de 2021 pour suivre les modules préparatoires aux certifications du domaine de compétences n°4, « dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux », qu'elle n'a pas validé au cours de sa formation.



La promotion 2018/2021, pour cette session 2021 du DEES, a vécu les nouvelles certifications du domaine de compétences n°1 liées à la relation éducative spécialisée. La dernière épreuve organisée par l'IRTS CA leur a demandé de présenter leur parcours de formation à l'oral en s'appuyant sur trois productions écrites réalisées au cours des trois années de leur cursus.

Enfin, ils ont pu éprouver la nouvelle version de la soutenance orale de leur mémoire de pratique professionnelle, unique épreuve organisée par le Rectorat. Ils ont donc présenté leur travail mobilisant une méthodologie de recherche pendant 10 minutes et échangé pendant 30 minutes avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel confirmé du secteur.

Au regard du système de compensation entre les deux épreuves, l'ensemble des candidats a validé ce domaine de compétences qui représente le cœur du métier de l'éducateur spécialisé.

Les apprenants diplômés aux sessions de 2020 et 2021 ont eu l'honneur d'être conviés à une cérémonie extraordinaire, puisqu'elle s'est tenue cette année au palais des congrès de Reims. 59 jeunes diplômés ont pu se libérer pour participer à ce moment festif qui marque la fin d'un parcours de formation et l'entrée dans la vie professionnelle avec une qualification.

<sup>4</sup> Cf. rapport d'activité pôle international 2020.

## IV – Focus sur un dispositif pédagogique

### IV – a) « médiations éducatives et immersion collective »

Lors de la première année de formation, différents modules<sup>5</sup> visent la découverte de médias supports à la relation, l'initiation et l'appropriation de démarche et de méthodologie de projet.

Des médiations éducatives sont apportées comme support à la relation. Ces modules ont pour objectifs de permettre l'expérimentation de techniques et d'approches sensibles où le corps, le regard, le toucher, les éprouvés, les sensations, la posture sont sollicités.

Depuis une dizaine d'années, les études de situation, la découverte de projets dans le cadre du premier stage (8 semaines), le travail en ateliers de médiation, les témoignages de professionnels sont les supports utilisés par l'Institut pour permettre aux apprenants de développer des compétences sur le projet éducatif.

La réforme de 2018 nous a conduit à inventer un nouveau dispositif pédagogique où l'acquisition des connaissances théoriques et méthodologiques liées au projet socio-éducatif s'effectue de manière collective en centre de formation et en situation d'immersion sur 15 sites différents.

### IV – b) Une expérimentation collective

Un module de 60 heures intitulé « médiations collectives et immersion collective » inscrit les apprenants dans la phase d'élaboration concrète du projet en étroite collaboration avec les terrains professionnels. Comme son nom l'indique, il s'agit de séquences de travail en collectif qui se déroulent au sein d'établissements qui accueillent des personnes vulnérables.

Elles mobilisent des groupes de 4 à 6 apprenants, des personnes concernées et des professionnels d'établissements ou services sociaux et médico-sociaux.

Les apprenants sont les porteurs d'un projet éducatif à dimension artistique, culturelle ou autre<sup>6</sup>, élaboré avec des personnes accompagnées et des professionnels référents. Pour la réalisation concrète du projet, 10 journées sont balisées entre le mois de mars et le mois de juin de l'année universitaire de référence.

Les trois groupes d'acteurs sont encadrés par un intervenant de l'IRTSCA spécialisé dans les médiations éducatives et sa mission est à la fois l'accompagnement à la réflexion pour la mise en place d'une médiation, l'expérimentation de celle-ci auprès des acteurs, l'évaluation continue et son adaptation nécessaire à son bon déroulement.

Ces séquences impliquent un engagement de tous à partir d'éléments, de « matériaux » transmis par les sites d'accueil. Chaque apprenant est en mesure d'apporter au groupe et d'envisager ces éléments de manière croisée pour concevoir et mettre en œuvre le projet socio-éducatif.

Un suivi avec un formateur référent de l'IRTSCA permet de guider les groupes sur 5 journées de travail pédagogique.

Le travail réflexif (10 ½ journées soit 30 heures) effectué sur les terrains professionnels permet aux apprenants de récolter un maximum d'éléments leur permettant de concevoir et d'ajuster le projet qu'ils proposent, d'analyser et d'évaluer leur action. Il s'agit pour eux de recueillir des éléments d'information concernant l'environnement institutionnel (modalités d'accompagnement, spécificités structurelles), la situation des personnes ou du groupe, leur problématique, leur environnement, leur histoire ceci dans le but de concevoir une action adaptée.

Le second temps se réalise sur 30 heures (10 ½ journées) pour mettre en œuvre un projet avec les personnes concernées et des professionnels au sein de leur institution de référence.

L'efficacité de ce module d'immersion se joue également dans la continuité de la mobilisation des apprenants entre ces 10 journées de mise en œuvre et de leur engagement dans une réflexivité liée à la conceptualisation de leur action.

---

<sup>5</sup> 6 modules de 30 heures chacun : « méthodologie du projet », « médiations éducatives », « élaboration de projet », « analyse de situations professionnelles ».

<sup>6</sup> C.f décret du 23 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

Le grade licence attribué au diplôme d'Etat nous demande de répondre à un cahier des charges inhérent à l'enseignement supérieur. Si le niveau de référence académique de la formation a augmenté, nous tenons à maintenir l'ancrage professionnel des apprentissages. En effet, ce qui nous différencie aujourd'hui de l'université et qui rend notre formation efficiente par rapport aux besoins du secteur, réside dans l'alternance entre formation théorique et formation pratique.

Les soixante semaines de stage effectuées au sein d'établissements sociaux et médico-sociaux contribuent à maintenir la formation d'éducateur spécialisé dans une dimension professionnelle. Elles permettent aux apprenants de développer les compétences idoines au métier d'éducateur spécialisé par l'expérimentation et la rencontre avec les personnes concernées.

Pour la finalisation de cet ancrage dans un processus de professionnalisation et pour répondre aux besoins du secteur en terme de formation continue et de formation tout au long de la vie, un nouveau chantier doit se mettre en œuvre pour l'année prochaine, à la rentrée 2022.

En effet, la filière éducateur spécialisé, tout comme les autres formations gradées licence dispensées à l'IRTS CA (EJE, ASS, ETS), doit ajuster ses contenus de formation sur une organisation en journées de 7 heures et non plus en 6 heures comme c'est encore le cas aujourd'hui. Nous envisageons cette évolution comme une plus-value, en effet, elle permettra aux apprenants de disposer de plus de disponibilité pour investir les espaces environnants à leur parcours de formation comme le centre de documentation et les séminaires ou bien encore les temps forts de la vie étudiante proposés hors temps de formation.

## Coordonnées

---

### Responsable de formation ES

Cyrille MUSIEDLAK  
[cyrille.musiedlak@irtsca.fr](mailto:cyrille.musiedlak@irtsca.fr)  
03.26.06.93.10

### Assistante chargée de la scolarité

Delphine LORANDIN  
[delphine.lorandin@irtsca.fr](mailto:delphine.lorandin@irtsca.fr)  
03.26.06.82.30

### Assistante pédagogique ES

Sandrine FRANCOIS  
[sandrine.francois@irtsca.fr](mailto:sandrine.francois@irtsca.fr)  
03.26.06.82.28

### Formatrice ES

Marine Dumaine\_  
[marine.dumaine@irtsca.fr](mailto:marine.dumaine@irtsca.fr)  
03.26.06.93.17

### Formatrice ES

Christelle BION  
[christelle.bion@irtsca.fr](mailto:christelle.bion@irtsca.fr)  
03.26.06.82.49\_

### Formatrice ES

Amélie Gallois  
[amelie.gallois@irtsca.fr](mailto:amelie.gallois@irtsca.fr)  
03.26.06.82.45

### Formatrice ES

Maud RIEFFEL  
[maud.rieffel@irtsca.fr](mailto:maud.rieffel@irtsca.fr)  
03.26.06.82.35

### Formatrice ES

Julie Fichet  
[julie.fichet@irtsca.fr](mailto:julie.fichet@irtsca.fr)  
03.26.06.82.40

